

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réf. : N°013/2022
Page 1/2

Objet : Animation
Natura 2000
année 2023

Membres : 18
Présents : 10
Pouvoirs : 1
Votants : 11
Pour : 11

L'an deux mille vingt deux et le 18 octobre à 10h00, Les membres du Comité Syndical du Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate, dûment convoqués le 4 octobre 2022, se sont réunis au lieu du siège du syndicat, sous la Présidence de Michel PY.

Titulaires présents : Pierre ABELANET, Marie-Claude ALBA, Régis BEDOS, Marie-Laure BOYER-CORCUFF, Marie BRETON, Mariette GERBER, Patrick GONCALVES, Marcel PIROTH, Michel PY, Marc SOLDEVILA

Pouvoirs : Madeleine GARCIA-VIDAL à Régis BEDOS

Secrétaire de séance : Marie-Laure BOYER-CORCUFF

Monsieur le Président expose le programme d'action à réaliser sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 concernant l'animation des sites Natura 2000 du complexe lagunaire de l'étang de Salses-Leucate et du Château de Salses (FR 910 1463, FR 911 2005, FR910 1464).

La mise en œuvre de ce programme nécessitera de mener certaines opérations en sous-traitance :

- Suivis simplifiés de l'utilisation des gîtes à chiroptères du Château de Salses (saison 2023)
- Etude Entomologique ciblée sur les Odonates et Lépidoptères d'intérêt communautaire du site Natura 2000
- Etude sur les voies de transit du petit murin dans les contremines de la forteresse de Salses-le-Château
- Réalisation de formation MAEC dans le cadre de la démarche PAEC
- Animations Chiroptères lors de la « journée des chauves-souris » au Château de Salses
- Animations scolaires autour du thème chauves-souris à Salses-le-Château
- Campagne d'animations estivales (Sorties Nature été 2022)

Monsieur le Président précise que le plan de financement prévisionnel est basé sur la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 afin de répondre aux exigences de l'appel à projet 762.

Lors de la demande de subvention, RIVAGE demandera à être attributaire d'un complément d'aide forfaitaire pour frais de structure (coûts indirects) basé sur 15% des salaires et charges soit 8 903,93 € comme spécifié dans le plan de financement ci-dessous.

**Plan de financement prévisionnel pour l'animation des sites Natura 2000
FR 910 1463, FR 911 2005, FR 910 1464****Période du 01/01 au 31/12/2023**

Dépenses		Recette
<u>Salaires et charges (chargés de mission et stagiaire)</u>		
J. ROBERT	44 033,97 €	
Technicien en cours de recrutement	15 325,55 €	
Déplacements J. ROBERT	2 040,00 €	
<u>Prestations de service</u>		
<u>Site « Château de Salses » :</u>		
→ Suivis simplifiés de l'utilisation des gîtes (saison 2023)	3 000€	FEADER 63% 55 788,42 €
→ Etude sur les voies de transit du petit murin dans les contremines de la forteresse	2 499,6 €	ETAT 37% 32 764,63 €
→ Animation « journée des chauves-souris »	950€	
→ Animation scolaire	1 300€	
<u>Site « complexe lagunaire de Salses Leucate »</u>		
→ Etude Entomologique ciblée sur les Odonates et Lépidoptères d'intérêt communautaire	5 500€	
→ Réalisation de formation MAEC dans le cadre de la démarche PAEC	3 000€	
→ Campagne d'animations estivales (été 2023)	2 000€	
Coût indirects	8 903,93 €	
TOTAL	88 553,05 €	88 553,05 €

Monsieur le Président précise que la réalisation des actions sera conditionnée à l'obtention des subventions.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le programme d'actions pour l'animation des Docob Natura 2000 du complexe lagunaire de l'étang de Salses-Leucate et du Château de Salses et portant sur la période 01/01/2023 – 31/12/2023,
- D'adopter le plan de financement prévisionnel pour cette animation,
- De programmer les opérations prévues dans ce programme et notamment celles réalisées en sous-traitance et citées ci-dessus sous condition d'obtention des financements,
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'obtention des aides financières (Europe, État, Région Occitanie, ...) et à signer toutes pièces y afférent.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives aux marchés.

POUR EXTRAIT CONFORME,
A LEUCATE,
LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS.



Le Président
Michel PY